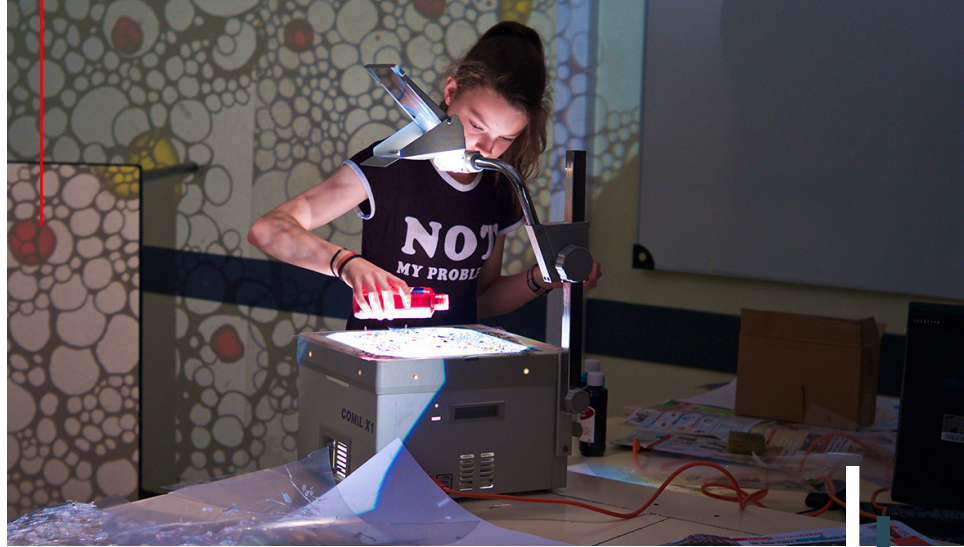


ENSEIGNEMENT OPTIONNEL GÉNÉRAL ARTS PLASTIQUES

L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUE COMPORTE :

- Un labo photo
- Une salle dans laquelle les élèves peuvent se déplacer, œuvrer sur de grands formats, travailler individuellement ou en groupe



CONTENU DE LA FORMATION

L'enseignement des arts plastiques incite l'expression personnelle et sollicite les capacités d'invention.

C'est à partir d'un thème commun que les élèves expérimentent et apprennent à maîtriser les différentes techniques, découvrent les œuvres majeures du passé et du présent. Cet enseignement est aussi un atout pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers les écoles d'art (Communication visuelle: infographie, graphisme publicitaire, architecture, design, facultés d'arts plastiques, d'histoire de l'art, etc...). Ils peuvent ainsi constituer tout au long du cursus, un dossier de travaux pour se présenter aux concours d'entrée d'études supérieures.

Au cours de l'année, de multiples techniques d'expression sont abordées :

- Le dessin
- La peinture
- La sculpture (assemblage, modelage en terre)
- La gravure (bois, lino)
- La photographie (prise de vue, travail des épreuves dans le labo photo)